

CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION

ARTICLE 1 : CONTRAT - DOMAINE D’APPLICATION

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION (CI-DESSOUS DENOMMEES CGA) S’APPLIQUENT DE FAÇON EXCLUSIVE AUX RELATIONS COMMERCIALES PRESENTES ET FUTURES EXISTANT ENTRE LE SITE WEB DE FRANCENAILS.COM DONT LE SIEGE SOCIALE ET 91 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE F-75008 PARIS CI-DESSOUS DENOMME " L’AFFILIEUR " ET LE REPRESENTANT DU SITE WEB PARTENAIRE CI-DESSOUS DENOMME " L’AFFILIE ".

L’AFFILIEUR PROPOSE UN PROGRAMME D’AFFILIATION. IL MET A DISPOSITION DE L’AFFILIE UN OUTIL / UN SERVICE EN LIGNE PERMETTANT LA MISE EN PLACE D’HYPERLIENS (LIENS) ENTRE LE SITE AFFILIE ET LE SITE AFFILIEUR FRANCENAILS. CES LIENS PERMETTENT AUX INTERNAUTES D’ETRE REDIRIGES VERS LE SITE DE L’AFFILIEUR ET D’ACHETER DES PRODUITS. LES LIENS PERMETTENT EGALEMENT DE SUIVRE INFORMATIQUEMENT LES ACTIONS DES INTERNAUTES SUR LE SITE DE L’AFFILIEUR, NOTAMMENT LES ACHATS. EN CONTREPARTIE DES VENTES REALISEES SUR FRANCENAILS, L’AFFILIEUR REMUNERE L’AFFILIE SUR LA BASE D’UNE COMMISSION SUR LES VENTES REALISEES GRACE A CES DITS LIENS. TOUTE CONDITION NON CONFORME AUX CGA SERA REJETEE A MOINS QUE L’AFFILIEUR N’EN AIT ETE EXPRESSEMENT INFORME PAR L’AFFILIE PAR ECRIT ET QUE L’AFFILIEUR AI RECONNU L’APPLICABILITE. L’AFFILIEUR PEUT MODIFIER LES PRESENTES CGA A TOUT MOMENT SOUS RESERVE DE FAIRE APPARAITRE CES MODIFICATIONS SUR LE SITE WEB [HTTP://WWW.FRANCENAILS.COM](http://www.francenails.com) ET DE PREVENIR L’AFFILIE PAR COURRIER ELECTRONIQUE. L’AFFILIEUR SE RESERVE LE DROIT DE REJETER DE FAÇON DISCRETIONNAIRE TOUTE DEMANDE DE PARTENARIAT ET CE SANS AVOIR A JUSTIFIER SA DECISION. L’AFFILIEUR SE RESERVE LE DROIT A TOUT MOMENT, SANS INDEMNISATION ET SANS AVOIR A MOTIVER SA DECISION, DE SUSPENDRE OU DE SUPPRIMER LES LIENS OU MEME LE COMPTE DE L’AFFILIE SI CELUI-CI NE RESPECTE PAS L’IMAGE DE FRANCENAILS OU NE RESPECTE PAS LES PRINCIPES COMMERCIAUX DE FRANCENAILS. L’AFFILIE ADHERE AUX PRESENTES CGA, SANS RESTRICTION, NI RESERVE, PAR LE SIMPLE FAIT DE S’ENREGISTRER SUR LE SITE [HTTP://WWW.FRANCENAILS.COM](http://www.francenails.com). SI L’UTILISATEUR DE CE SERVICE D’AFFILIATION N’ACCEPTE PAS CES CGA, IL EST PRIE DE NE PAS UTILISER LES SERVICES PROPOSES PAR L’AFFILIEUR. L’AFFILIE PEUT CONSULTER SIMPLEMENT, LIBREMENT ET A TOUT MOMENT LES CGA SUR LE SITE DE L’AFFILIEUR.

ARTICLE 2 : REMUNERATION - MONTANT DES COMMISSIONS

LA REMUNERATION DE L’AFFILIE CORRESPOND A LA GRILLE CI-DESSOUS EN FONCTION DU MONTANT DES VENTES FERMES (HORS FRAIS DE PORT) QU’IL A GENERE VIA LE PROGRAMME D’AFFILIATION FRANCENAILS. LE MONTANT DES VENTES S’ENTEND HORS TAXES POUR LES AFFILIES " PARTICULIERS " ET TOUTES TAXES COMPRISES POUR LES AFFILIES PROFESSIONNELS.

REMUNERATION EN NUMERAIRE

PARTICULIER : 8 A 10% DU CA HT

PROFESSIONNEL : 8 A 12% DU CA TTC

SEUIL DE CA : < 300 EUROS PAR MOIS : 8%

SEUIL DE CA : > 300 EUROS PAR MOIS : 10%

EN AUCUN CAS, LES ACHATS EFFECTUES PAR L’AFFILIE SUR LE SITE DE L’AFFILIEUR NE DONNERA LIEU A REMUNERATION

ARTICLE 3 : VENTES FERMES

EN DONNE LA POSSIBILITE POUR LES CLIENTS DE L’AFFILIEUR, DE RENONCER A LEURS COMMANDES, DANS UN DELAI DE SEPT JOURS FRANCS A COMPTER DE LA LIVRAISON DES PRODUITS, LES VENTES NE SERONT REPUTEES FERMES QU’AU TERME D’UN DELAI DE 21 JOURS APRES AVOIR ETE PASSEES SUR LE SITE FRANCENAILS, POUR PRENDRE EN COMPTE LES DELAIS D’ACHEMINEMENT.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DES COMMISSIONS

IL APPARTIENT A L’AFFILIE DE DEMANDER A L’AFFILIEUR LE PAIEMENT DE SES COMMISSIONS DES LORS QU’ELLES ATTEIGNENT UN MONTANT MINIMAL DE 80 EUROS. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE PAIEMENT EST REPORTE AU MOIS SUIVANT. POUR FAIRE SA DEMANDE, L’AFFILIE DOIT FAIRE PARVENIR A FRANCENAILS SA DEMANDE PAR COURRIER ELECTRONIQUE A L’ADRESSE INFO@FRANCENAILS.COM OU TOUT AUTRE MOYEN A SA CONVENANCE. POUR TOUTE DEMANDE DE PAIEMENT EN BONS D’ACHAT, LE MONTANT DES COMMISSIONS S’ELEVERA A 15% DES VENTES FERMES. LES REGLEMENTS SERONT EFFECTUES PAR CHEQUE EN EUROS, OU PAR VIREMENT BANCAIRES, UN FOIS PAR MOIS LE 5 DE CHAQUE MOIS. LES EVENTUELS FRAIS DE CHANGE SONT A LA CHARGE DE L’AFFILIE.

ARTICLE 5 : MOYENS TECHNIQUES - FRAUDES

L’AFFILIE RECONNAIT LA PLEINE CAPACITE DE L’AFFILIEUR A EVALUER LES VENTES ET A CALCULER LES COMMISSIONS GRACE AU SYSTEME D’AFFILIATION DE FRANCENAILS. L’AFFILIE FAIT CONFIANCE A L’AFFILIEUR POUR LE CONTROLE DES VENTES, LA DETECTION DE LA FRAUDE, LA PRISE EN COMPTE DES COMMANDES ANNULEES, LES PRODUITS HORS CONTRAT, ET LA DEFINITION DES COMMISSIONS. EN AUCUN CAS L’AFFILIE POURRA CONTESTER LE MONTANT DES COMMISSIONS CALCULEES. TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE ENTRAINERA LA FERMETURE IMMEDIATE ET DEFINITIVE DU COMPTE DE L’AFFILIE ET LE NON PAIEMENT DES SOMMES DUES. L’AFFILIE AURA ACCES EN TEMPS REEL A SES STATISTIQUES (CLICS, TRANSFORMATIONS, PAIEMENTS .) A PARTIR DE LA SECTION AFFILIATION DU SITE FRANCENAILS. L’AFFILIEUR EST A LA DISPOSITION DE L’AFFILIE POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LES STATISTIQUES.

ARTICLE 6 : DUREE DU CONTRAT . RESILIATION

LE CONTRAT ENTRE L’AFFILIE ET L’AFFILIEUR EST CONCLU POUR UNE DUREE D’UN AN. IL SERA RENOUELE PAR TACITE RECONDUCTION. CHACUNE DES PARTIES POURRA Y METTRE FIN APRES L’ENVOI D UN COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, A TOUT MOMENT ET DE PLEIN DROIT, ET CE SANS INDEMNITE.

ARTICLE 7 : RESERVE DE PROPRIETE

TOUS LES ELEMENTS (TEXTES, PHOTOS, SLOGANS, ELEMENTS TECHNIQUES ...) MIS A DISPOSITION DE L’AFFILIE RESTENT LA PROPRIETE DE L’AFFILIEUR. DE MEME, LES COORDONNEES ET INFORMATIONS CONCERNANT DES CLIENTS PROVENANT DE L’AFFILIE SONT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE L’AFFILIEUR. CE DERNIER N’A AUCUN DROIT SUR CES DONNEES.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU SITE

TOUT CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU SITE AINSI QUE TOUT CHANGEMENT DE SON LIEU D HEBERGEMENT, DE SA TAILLE, DE SON OBJET, DE SA FREQUENCE DE MISE A JOUR, N’AURA AUCUN EFFET SUR LE CONTRAT D’AFFILIATION QUI S’APPLIQUERA DE PLEIN DROIT ET AUTOMATIQUEMENT. LE CONTRAT PORTE SUR L’ENSEMBLE DES LIEUX D’HEBERGEMENT DE CE SITE, PRESENTS OU A VENIR.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TOUTES LES DONNEES PERSONNELLES QUE L’AFFILIE CONFIE AU VENDEUR LE SONT AFIN DE POUVOIR GERER L’AFFILIATION. LE SITE A FAIT L’OBJET D’UNE DECLARATION DES TRAITEMENTS AUTOMATISES MIS DANS LE CADRE DES SITES INTERNET AUPRES DE LA COMMISSION NATIONALE DE L’INFORMATIQUE ET DES LIBERTES (C. N. I. L.) EN APPLICATION DES ARTICLES 15 ET 16 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L’INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES. L’AFFILIE DISPOSE D’UN DROIT D’ACCES ET DE RECTIFICATION AUX DONNEES LE CONCERNANT. POUR L’EXERCER, IL DOIT ECRIRE A L’ADRESSE SUIVANTE.

FRANCENAILS
91 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE
F- 75008 PARIS

L’AFFILIE PEUT ETRE AMENE A RECEVOIR DES PROPOSITIONS OU A ETRE INFORME DES OFFRES DE L’AFFILIEUR OU D’OFFRES DE SES PARTENAIRES PAR E-MAIL, PAR TELEPHONE OU PAR COURRIER. S’IL NE LE SOUHAITE PAS, IL LUI SUFFIT DE LE PRECISER EN ECRIVANT AU VENDEUR (EN INDIQUANT NOM, PRENOM, ADRESSE ET N° DE CLIENT). EN ADHERANT AUX CGA, L’AFFILIE RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CETTE POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET CONSENT A CE QUE L’AFFILIEUR COLLECTE ET UTILISE CES DONNEES.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

FRANCENAILS NE SAURAIT ETRE TENU POUR RESPONSABLE DE L’INEXECUTION DU CONTRAT CONCLU EN CAS DE RUPTURE DE SERVICE, DE FORCE MAJEURE, DE PERTURBATION OU GREVE TOTALE OU PARTIELLE NOTAMMENT DES SERVICES POSTAUX ET MOYENS DE TRANSPORT ET/OU COMMUNICATIONS, INONDATION, INCENDIE. FRANCENAILS N’ENCOURRA AUCUNE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES INDIRECTS DU FAIT DES PRESENTES, PERTES D’EXPLOITATION, PERTE DE PROFIT, PERTE DE CHANCE, DOMMAGES OU FRAIS.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

LES PRESENTES CGA SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. LA LANGUE DU PRESENT CONTRAT EST LA LANGUE FRANÇAISE. TOUS LES LITIGES RELATIFS A LA RELATION COMMERCIALE EXISTANT ENTRE L’AFFILIE ET L’AFFILIEUR SONT SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS FRANÇAISES ET RELEVRA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.